

ORDRE DU JOUR DU 5 MARS 2012

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2011
4. Approbation des procès-verbaux du mois de février 2012
5. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
6. Lecture de la correspondance
 - Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Mai mois de l’arbre
 - Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Confirmation d’aide financière pour le projet d’assainissement des eaux usées
 - Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Approbation du règlement d’emprunt 2012-398
 - Le Nouvelliste - Cahier spécial *MRC des Chenaux 10 ans*
 - ALPHA des Chenaux – Invitation à la journée portes ouvertes
 - Ministère des Transports – Confirmation de l’exemption du dépôt de garantie
 - Centre d’action bénévole de la Moraine / Semaine de l’action bénévole
 - MAMROT – Équilibrage du rôle d’évaluation pour 2013
7. Dépôt des écritures du journal général
8. Résolution pour la nomination des vérificateurs pour les années 2012, 2013 et 2014
9. Résolution mandatant la directrice générale à demander un appel d’offres concernant l’achat et l’épandage d’abat-poussière
10. Résolution mandatant la directrice générale à demander un appel d’offres pour le balayage mécanisé des rues
11. Résolution mandatant la directrice générale pour préparer un appel d’offres pour le fauchage des abords des chemins
12. Résolution demandant une aide financière dans le cadre du programme d’aide à l’amélioration des routes
13. Résolution autorisant l’achat d’un ordinateur pour un deuxième poste de travail
14. Résolution mandatant Tremblay Bois Mignault Lemay – Expropriation
15. Résolution relative à l’embauche d’un aide de bureau
16. Résolution relative aux terrains visés pour le projet d’alimentation et traitement de l’eau potable
17. Résolution relative à la loi modifiant la Loi sur la qualité de l’environnement afin d’en renforcer le respect
18. Questions diverses
19. Période de questions
20. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 5 mars 2012, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Marc Cossette, conseiller
 Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2011

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 31 décembre 2011. Monsieur Claude Gélinas, vérificateur externe (auditeur indépendant) pour la municipalité de la firme comptable *Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette*, explique le rapport et répond aux questions relatives à ce rapport.

3. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 18, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de factures
- Résolution relative à une entente de paiement pour un compte de taxes impayées
- Avis de motion *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable*.
- Donald Grandmaison – Démarche pour avis juridique pour non respect de nos règlements
- Parc industriel – Électricité 550 volts

4. Résolution 2011-03-24

Approbation des procès-verbaux du mois de février 2012

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de février 2012, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2012-03-25

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Marc Cossette., appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de février 2012, datée du **2 mars 2012**, du numéro **210775** au numéro **210825** incluant des paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **34,905.20 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (analyse comptes fournisseurs datée du 2 mars 2012) du mois de février 2012, pour un montant de **29,322.34 \$** inclus dans la liste des chèques émis;
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de février 2012, datée du **28 février 2012**, pour les salaires versés du numéro # **502237** au numéro # **502265**; pour un montant total de **8,548.93 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Lecture de la correspondance

a. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Mai mois de l'arbre

L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, nous informe que mai sera le mois de l'arbre et des forêts. Il est possible de s'inscrire pour obtenir des plants de diverses sortes de feuillus et conifères. Les municipalités sont invitées à organiser des activités et à distribuer de jeunes arbres. En 2011, nous avons distribués 180 plants, le conseil est d'accord à ce que l'on maintienne cet activité.

b. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Confirmation d'aide financière pour le projet d'assainissement des eaux usées

Monsieur Laurent Lessard, confirme à la municipalité une aide financière de l'ordre de 1 785 086 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 879 038 \$, soit pour un pourcentage de 95 %, dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités; pour notre projet d'assainissement des eaux usées. La directrice générale mentionne que nous appliquons aussi à ce projet la somme de 218 304 \$ provenant du programme TECQ 2010-2013, totalisant ainsi des subventions de l'ordre de 2 003 390 \$ pour un projet total de 2 159 683 \$.

c. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement d'emprunt 2012-398

Madame Nancy Klein, directrice du Service de l'information financière et du financement, informe le conseil municipal que le ministre, monsieur Laurent Lessard, a approuvé en date du 27 février le règlement 2012-398 modifiant le règlement 2008-366; pur un emprunt additionnel de 333 279\$. La directrice générale mentionne au conseil municipal, que le MAMROT a approuvé au total la somme de 2 146 419 \$; ce qui correspond aux besoins du projet.

d. Le Nouvelliste / Cahier spécial MRC des Chenaux 10 ans

Comme l'an dernier, Le Nouvelliste publiera un cahier spécial sur La MRC des Chenaux, cette année il sera souligné les 10 ans de la MRC, il nous est donc offert un espace publicitaire. L'offre est pour une publicité de la dimension de 3.97 pouces x 3.21 pouces, pour un coût de 240.00 \$ plus taxes. Monsieur le maire informe le conseil, que dorénavant cette publicité sera prise par la MRC pour l'ensemble des municipalités; nous n'aurons plus à payer individuellement de publicité.

e. **ALPHA des Chenaux – Invitation à la journée portes ouvertes**

Madame Rella Duquette coordonnatrice de l'organisme, invite le conseil municipal à la journée portes ouvertes, qui se tiendra lundi le 12 mars prochain de 10 h à 14 h; au local no. 1 de notre Édifice municipal. Cette invitation à l'atelier de formation au monde du travail, a lieu dans le cadre des activités de promotion et de sensibilisation de la Semaine Québécoise de la Déficience intellectuelle 2012.

f. **Ministère des Transports – Confirmation de l'exemption du dépôt de garantie**

Le chef des centres de services de la Mauricie, monsieur Daniel Leclerc, confirme à la municipalité l'exemption du dépôt de garantie pour nos demandes de travaux n'excédant pas 10 000 \$, conformément à notre résolution 2012-02-14.

g. **Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole**

La directrice générale madame Louise Baillargeon, invite la municipalité à se joindre à l'organisme pour souligner la Semaine de l'action bénévole, qui se tiendra du 15 au 21 avril prochain sous le thème *Votre présence fait la différence*. Il nous est demandé une contribution financière de l'ordre de 250.00 \$ afin de permettre, comme par les années passées, d'offrir gratuitement le souper de reconnaissance à l'ensemble des bénévoles du territoire.

Résolution 2012-03-26

Résolution concernant une demande d'aide financière pour le souper des bénévoles du 19 avril 2012

CONSIDÉRANT QUE le CAB de la Moraine adresse une demande financière à la municipalité, afin de permettre d'offrir gratuitement le souper de reconnaissance à l'ensemble des bénévoles du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser au Centre d'action bénévole de la Moraine une contribution financière de l'ordre de 250.00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

h. **MAMROT – Équilibrage du rôle d'évaluation pour 2013**

Le directeur de l'évaluation foncière, monsieur Luc Sauvageau, avise la municipalité que le prochain rôle triennal d'évaluation foncière, devra faire l'objet d'une équilibrage et il mentionne que cet étape est une opération importante, définit par le *Règlement sur le rôle d'évaluation foncière*. Le prochain rôle triennal de la municipalité couvrira les années 2013-2014-2015.

7. **Dépôt des écritures du journal général**

La directrice générale mentionne que la liste des écritures du journal général de février 2012 sera déposée avec la liste du mois de mars.

8. Résolution 2012-03-27

Résolution pour la nomination du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour les années 2012, 2013 et 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 966 du Code municipal, le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de son mandat, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer, pour les trois prochaines années un vérificateur externe (auditeurs indépendants);

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nomme *Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, s.e.n.c.r.l.*, comptables agréées, à titre de vérificateur externe (auditeur indépendant) de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour les années 2012, 2013 et 2014.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2012-03-28

Résolution mandatant la directrice générale à demander un appel d'offres concernant l'achat et l'épandage d'abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE pour le bien-être de la population riveraine et la sécurité des automobilistes, le conseil fait épandre de l'abat-poussière dans le rang St-Joseph E. et la Route du Domaine;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander un appel d'offres volontaire, par invitation, pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2012-03-29

Résolution mandatant la directrice générale à demander un appel d'offres pour le balayage mécanisé des rues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire que les rues et les stationnements dont elle est propriétaire soient propres;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle doit confier à un entrepreneur le balayage des rues au moyen d'un balai mécanique aspirant;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander un appel d'offres, par invitation, pour le balayage mécanisé des rues.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2012-03-30

Résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres pour le fauchage des abords des chemins

CONSIDÉRANT QUE le contrat de fauchage des abords des chemins doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque année ce travail se fasse au moins une fois;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à préparer un appel d'offres, par invitation, pour le fauchage des abords de chemins;

QUE le terme du contrat sera de 1 an.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2012-03-31

Résolution demandant une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration des routes

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité réalise des travaux de pavage permettant d'améliorer la qualité de roulement de nos diverses routes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs routes de notre territoire ont besoin d'amélioration, dont la route à Thibeault, le rang Saint-Alexis et le rang Saint-Joseph O.;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité met la priorité sur les sections les plus endommagées afin d'assurer la sécurité des automobilistes;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande à notre députée, madame Noëlla Champagne, une subvention de l'ordre de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration des routes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2012-03-32

Résolution autorisant l'achat d'un ordinateur pour un deuxième poste de travail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel de candidatures pour un travail d'aide de bureau à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE pour ce poste, il est nécessaire de mettre en place un deuxième ordinateur, qui sera en réseau avec celui de la directrice municipale, permettant ainsi l'accès aux logiciels de travail;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès du fournisseur actuel, Infoteck Centre de l'ordinateur, puisque nous avons une banque d'heures de service, par le biais de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE le prix inclus un ordinateur Iteck Touch Personnalisé, les frais de montage et garantie, un écran LG 21.5, Microsoft Office 2010 Home and Business et un lava port parallèle PCI;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'achat d'un ordinateur Iteck Touch Personnalisé et les composantes, tels que décrits dans le préambule, pour la somme de 1 351.94 \$ plus taxes auprès d'Infoteck Centre de l'Ordinateur;

QUE le conseil municipal autorise aussi, l'achat des logiciels d'exploitation et utilitaires de PG Solutions, incluant la préparation, la configuration et l'installation qui sont nécessaires pour ce deuxième poste de travail; pour la somme de 1 185.00 \$ + les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. **Résolution mandant Tremblay Bois Mignault Lemay – Expropriation**

Résolution reportée ultérieurement.

15. Résolution 2012-03-33

Résolution relative l'embauche d'un aide de bureau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la publication d'un appel de candidatures, pour un emploi d'aide de bureau à temps partiel, dans le bulletin municipal publié le 31 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes ont déposé leur candidature pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE ces trois personnes ont passé une entrevue en présence de deux élus et de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur le choix de la personne qui occupera ce poste;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes embauche madame Josée Roy à titre d'aide de bureau à temps partiel;

QUE les modalités d'emploi sont les suivantes et elles n'ont pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1) :

- La période de probation pour l'emploi d'aide de bureau est de six (6) mois et débutera à la date d'entrée en fonction; la date d'entrée en fonction est fixé au 12 mars 2012;
- L'aide de bureau recevra un salaire basé sur la semaine normale de travail de 21 heures semaines, au taux de 15.00\$/heure pour l'année 2012;
- Les heures régulières de travail de la journée normale de travail sont de sept (7) heures par jour, réparties de la façon suivante : soit entre le lundi et le vendredi de 8 h 30 à midi et de 12 h 30 à 16 h 00;
- Les congés fériés sont au nombre de huit (8) et sont les suivants : Jour de l'an, Vendredi saint ou lundi de Pâques, Fête des Patriotes, le 24 juin, le 1^{er} juillet, Fête du travail, Fête de l'Action de grâces, Noël;
- L'aide de bureau bénéficie de trois (3) jours ouvrables de congé de maladie par année;
- Les vacances annuelles payées par la municipalité sont établies comme suit : si moins d'un an (1) de service à la fin de l'année de référence, droit à 4 % du salaire cumulé et jusqu'à concurrence d'un maximum de six (6) jours correspondant à deux semaines normales de travail. Après un (1) an de service à la fin de l'année de référence : deux (2) semaines de vacances payées à raison de 3 jours chacune correspondant à la semaine normale de travail.
- Après la période de probation, l'aide de bureau pourra bénéficier des avantages marginaux tel que : les assurances-collectives et le régime de retraite de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution relative aux terrains visés pour le projet d'alimentation et traitement de l'eau potable

Résolution reportée ultérieurement.

17. Résolution 2012-03-34

Résolution relative à la loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un des ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes :

EXPRIME l'objection de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DEMANDE au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

TRANSMET la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Questions diverses

a. Résolution 2012-03-35

Résolution concernant le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE des factures sont entrées depuis la remise de la liste des comptes à payer au conseil;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Bernard Gauthier	111.24 \$
BPR – Infrastructures	1 149.75
CAB la Moraine	250.00
Groupe Qualitas Inc.	259.27
Hydro-Québec (luminaires)	273.61
Hydro-Québec	3 387.02
Jean Carignan & Fils	551.88
MRC des Chenaux	1 020.82
La Coop Fédérée	620.81
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay	3 909.79

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Résolution 2012-03-36

Résolution relative à une entente de paiement pour un compte de taxes impayées

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 8453-59-7130, a soumis à la directrice générale une proposition pour acquitter la totalité de son compte de taxes 2011, soit par six chèques post-datés de 400.00 \$ chacun et qu'il s'est engagé à poursuivre ce versement mensuel pour aussi acquitter le compte de taxes 2012;

CONSIDÉRANT QUE normalement le compte de taxes de cet immeuble est acquitté dans l'année d'émission du compte ou dans le début de l'année suivante;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier ne sera pas transmis à la MRC des Chenaux, en vue du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, si le conseil accepte cette entente de paiement;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal accepte de l'entente de paiement proposé et n'inclura pas ce dossier dans le processus de la vente pour défaut de paiement de taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Je, Nicole Grenon, conseillère de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes annonce la présentation d'un *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable*

d. Donald Grandmaison – Démarche pour avis juridique pour non respect de nos règlements.

Monsieur le maire mentionne que nous soumettrons ce dossier à notre procureur, soit à Me André Lemay, afin d'éviter que la situation perdure indéfiniment et que nous puissions faire respecter nos règlements municipaux et incluant aussi le nettoyage des lieux aux frais du propriétaire.

e. Parc Industriel – Électricité 550 volts

Monsieur le maire mentionne que nous allons faire des vérifications, afin de savoir si nous pouvons obtenir une aide financière pour que notre parc industriel soit desservi par le 550 volts et ainsi permettre l'implantation d'entreprise ayant besoin de ce genre d'électricité.

19. Période de questions

Aucune question

20. Résolution 2012-03-37

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance 20 h 40..

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, dir. gén. & sec.-très.